

SIVOM D'ORBEC ET DE LA VESPIERE

.....

DEPARTEMENT DU CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE

.....

NOMBRE DE CONSEILLERS :

• EN EXERCICE :

• PRESENTS :

• VOTANTS :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le à h, le comité syndical du SIVOM d'Orbec et de La Vespière, légalement convoqué le, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M.....

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

.....
.....
.....
.....

Etaient absents :

.....
.....

Etaient excusés :

.....
.....

Ont donné pouvoir :

.....
.....

Secrétaire de séance :

Objet : Adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ÉNERGIE

Vu, l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la commune de Colombelles en date du 30 mai 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 16 juin 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que, par délibération en date du 30 mai 2022, la commune de Colombelles a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » avec les prestations optionnelles suivantes :

- 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service),
- Visite au sol, à raison d'une visite par an et par foyer,
- Vérification, pose, dépose d'installations d'illuminations festives.

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 16 juin 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Colombelles, à compter du 1^{er} janvier 2023, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 29 août 2022, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Président soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ÉNERGIE au comité syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le comité syndical :

- à l'unanimité
- par voix pour, abstention(s), voix contre,

- approuve l'adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ÉNERGIE.
- n'approuve pas l'adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ÉNERGIE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

A, le 2022

Le Président